

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2020.83 du 14 octobre 2020 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030492S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2017-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 28 février 2017 portant nomination de M. Nicolas TUNESI aux fonctions de directeur des ressources humaines national de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas TUNESI, directeur des ressources humaines nationales, à l'effet de présider la séance de la commission économique du comité social et économique central de l'Établissement français du sang, se tenant le 19 octobre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 octobre 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS